

S.A.S. 4x4 CITY TOURS

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €

940 670 466 R.C.S Fréjus

106 Impasse de la Pastourelle – 83600 Fréjus

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 16 MAI 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le 16 mai 2025, à 14H30,

Les associés de la société 4x4 CITY TOURS se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social, sur convocation faite par le Président, M. Antoine GRIVEAUD, adressé à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés.

Sont présents :

- M. Antoine GRIVEAUD, Président et associé, titulaire de 60 actions ;
- M. Paul GRIVEAUD, Directeur Générale et associé, titulaire de 40 actions.

L'assemblée est présidée par M. Antoine Griveaud, Président de la société.

Ordre du jour :

- Fixation de la rémunération du Président et du Directeur Général pour l'année civile 2025.

Première résolution :

Les associés décident qu'aucune rémunération ne sera versée à M. Antoine Griveaud au titre de son mandat de Président, à compter du 05/03/2025 jusqu'au 31 décembre 2025, date de fin d'exercice social de la société.

Il pourra donc prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Deuxième résolution :

Les associés décident qu'aucune rémunération ne sera versée à M. Paul Griveaud au titre de son mandat de Directeur Général, à compter du 05/03/2025 jusqu'au 31 décembre 2025, date de fin d'exercice social de la société.

Il pourra donc prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, les mandataires ont dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Fréjus, le 16 mai 2025,

M. Antoine GRIVEAUD
Président

M. Paul GRIVEAUD
Directeur Général